

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ATTRIBUZIONE DI UNA GUARANZIA D'IMPRESTITU À  
L'UFFIZIU PÙBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETIVITÀ  
DI CORSICA PER L'UPERAZIONE D'ACQUISTA È DI  
RIABILITAZIONE DI 4 ALLOGHJI SUCIALI (PLAI - PLUS)-  
QUARTIER PUNTETTU 11 RUE DES MULETS À BASTIA**

**ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT À  
L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITÉ  
DE CORSE POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION ET DE  
RÉHABILITATION DE 4 LOGEMENTS COLLECTIFS  
LOCATIFS (PLAI - PLUS)- QUARTIER PUNTETTU 11 RUE  
DES MULETS À BASTIA**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a été saisie par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse, bailleur social, ci-après l'emprunteur, sollicitant une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour l'opération d'acquisition, restructuration et réhabilitation de 4 logements, parc social public, situés Quartier Puntettu, 11 rue des Mulets 20200 BASTIA.

Il est précisé que dans le cadre de cette opération une co-garantie à hauteur de 50 % a été sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB).

Pour information, cette opération a fait l'objet d'un financement au titre du règlement des aides « Una casa per tutti, una casa per ognunu » à hauteur de 29 000 €, ainsi qu'au titre de la convention d'objectifs et de moyens à hauteur de 260 000 €, pour un coût total d'opération de 839 424 €. Elle est également cofinancée par des fonds Etat et FEDER.

En application du cadre d'intervention en faveur de l'octroi des garanties d'emprunt aux organismes intervenant dans le domaine du logement social (*hors périmètre des ratios prudentiels conditionnant l'octroi de garanties d'emprunt*), et considérant qu'en termes de risques, la combinaison de plusieurs dispositifs de prévention et de contrôle (*fédérations HLM, ANCOLS, Chambre régionale des comptes, contrôles de l'équilibre des opérations et de la solvabilité par les services de l'Etat, CGLLS*), aboutissant à un taux de sinistralité particulièrement faible, il vous est proposé d'accorder notre garantie à hauteur de 50 % d'un volume d'emprunt de 256 424 €.

Un contrat de prêt a été souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 151942 constitué de 3 lignes du Prêt :

- PAM Eco-prêt, d'un montant de 96 000 € ; durée 20 ans
- PLAI, d'un montant de 42 195 € ; durée 40 ans
- PLUS, d'un montant de 118 229 € ; durée 40 ans

Le contrat de prêt joint en annexe fera partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité sera accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portera sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

En conséquence, il est proposé :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 256 424 €, soit à hauteur de la somme en principal de 128 212€, souscrit par l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 151942, constitué de 3 lignes du Prêt, tel que figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.